

REGION DU CENTRE



DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

CENTRE REGION

COMMUNE DE MFOU

MEFOU AND AFAMBA'S DIVISION

SECRETARIAT GENERAL

MFOUT COUNCIL

DEPARTEMENT DES AFFAIRES GENERALES

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

GENERAL DEPARTMENT AFFAIRS

PUBLICS CONTRACTS OFFICE

NS REF : N°_12_/D/C.MFOU/SG/SMP/23

VS REF :

Décision N°12/D/C.MFOU/SG/SMP/23 du 1. AOUT. 2023.

*Portant attribution de LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C.CMFOU/SMP/2023 DU 30 JUIN 2023
POUR LA LIVRAISON DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMA DESTINEES AUX
ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU
CENTRE.*

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;

Financement : MINEDUB;

Exercice : 2023

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

Vu la Constitution,
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales
Décentralisées,
Vu la loi n°2020/27 du Décembre 2022 portant loi des finances de la République du
Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du
Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP,
modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et
douanier des Marchés Publics,
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités
d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural
Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,
Vu la Décision N°00596-23/MINMAP/SG/DAJ/EGEA du 06 Février de l'autorité en charge des
Marchés Publics

DECIDE :

Article 1^{er}: Les Lettres Commandes, objets de la consultation sus visée sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	F CFA	Délai
01	ETS TMC SERVICES BP : 11 94 DOUALA Tél : 695 391 814	10 000 000		01 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- CIPM/MFOU
- DD MINMAP/MAF
- DD MINEPAT/MAF
- PATRIMOINE/MAF
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES
- CHRONO

